

5.4. Récépissé déclaration enquête nationale sur résidence alternée des enfants de parents séparés

Numéro de déclaration
1270436

Monsieur Frédéric MARINACCE
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES
DIRECTION STATISTIQUES RECHERCHE
32 AVENUE DE LA SIBELLE
75685 PARIS CEDEX 14

CNAF
REÇU LE

14. JAN. 2008

Informations enregistrées par la commission :

SERVICE COURRIER

Organisme déclarant

Statut : Secteur public
N° SIREN ou SIRET : 180035065
Code NAF ou APE : 753C 753C
Nom : CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DIRECTION STATISTIQUES RECHERCHE
Adresse : 32 AVENUE DE LA SIBELLE 75685 PARIS CEDEX 14
Tél : 0145 65 52 52 Fax : Messagerie :

Contact

Nom : Florence BRUNET FORS RECHERCHE SOCIALE
Adresse : 47 RUE DE CHABROL 75010 PARIS
Tél : 01 48 24 79 00 Fax : 01 48 24 79 01 Messagerie :

Traitement déclaré

Numéro de la norme simplifiée de référence : NS-19
Finalité : Statistiques sur les personnes physiques effectuées par l'état
Nom du logiciel : SPHINX
Population concernée : 3000 Année de mise en oeuvre : 2007

Personne responsable de la déclaration

Nom : Frédéric MARINACCE CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
Fonction : Directeur
Date de la déclaration : 31-10-2007

La délivrance du présent récépissé n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités.

Paris, le 09 janvier 2008
Par délégation de la commission

Si votre déclaration a été établie sur
un formulaire papier, celui-ci ne sera
pas conservé par la CNIL au-delà d'un
délai d'un mois à compter de ce jour.

Alex Türk

Alex TÜRK
Président de la commission

C N A F

Annexe de déclaration à la CNIL

ENQUETE A CARACTERE NATIONAL RELATIVE A LA RESIDENCE ALTERNEE DES ENFANTS DE PARENTS SEPARES

Conformément à la Convention d'Objectifs et de Gestion 2005-2008 liant la CNAF à l'Etat qui prévoit, en son article 2, la nécessité d'évaluer les politiques mises en œuvre, et suite à la décision de la Commission Recherche et Prospective du Conseil d'Administration de la CNAF émettant le programme de recherches et d'évaluation pour 2007, une étude va être engagée en ce qui concerne la **Résidence en alternance des enfants de parents séparés**.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit, à compter du 1^{er} mai 2007 ; la possibilité pour les parents d'enfants en résidence alternée, d'opter pour le partage des allocations familiales.

Une enquête à caractère national va être réalisée auprès des allocataires qui ont demandé à bénéficier de cette possibilité.

↳ *Champ de l'étude*

L'étude concerne l'ensemble des allocataires ayant demandé le partage des allocations familiales en raison du fait que leurs enfants résident chez eux en alternance (statistiques nationales : 3500).

Pour les besoins de l'étude, seront extraites des fichiers des Caf :

- Les informations relatives à l'identité des allocataires (noms, adresse), pour l'envoi d'un questionnaire.

↳ *Déroulement de l'étude*

Envoi d'une lettre aux allocataires les informant qu'ils vont être contactés par téléphone par l'association FORS-Recherche sociale, mandatée par la CNAF pour réaliser une enquête sur la résidence en alternance des enfants, et qu'ils ont la possibilité de répondre ou de ne pas répondre à ce questionnaire téléphonique.

Saisie et analyse des questionnaires par l'Association FORS-RECHERCHE SOCIALE

Est jointe la trame générale du questionnaire téléphonique.

Objet : enquête sur la résidence alternée des enfants

Madame, Monsieur,

Afin de mieux connaître l'évolution des pratiques de résidence alternée des enfants de parents séparés, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a confié à l'équipe de chercheurs de FORS-Recherche Sociale, la réalisation d'une enquête sur ce sujet. Cette étude aura pour objectif final de faire des propositions destinées à diversifier et améliorer les services et prestations en direction des familles.

Dans cette perspective, vous serez contactés par téléphone, sauf si vous vous y opposez, par un chercheur de l'équipe pour un entretien téléphonique d'une demie-heure environ.

Les informations recueillies lors de cette enquête feront l'objet d'une exploitation informatique à des fins statistiques anonymes.

Si vous ne souhaitez pas participer à l'enquête, faites-le nous savoir en renvoyant le coupon-réponse joint dans les quinze jours. Votre refus n'aura évidemment aucune conséquence sur vos droits.

Si vous ne répondez pas, nous considérerons que vous acceptez de participer et nous transmettrons vos nom et adresse à FORS-Recherche sociale.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous pourrez exercer votre droit d'accès jusqu'à la clôture de l'enquête auprès de Florence Brune, Fors-Recherche sociale, 47, rue de Chabrol, 75010 Paris, tél. 01 48 24 79 13.

Nous vous remercions par avance de votre coopération et vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos cordiales salutations.

Coupon-réponse

A renvoyer à :

Nadia Kesteman
CNAF
DSER

32, avenue de la Sibelle
75364 Paris cedex 14

M. Mme, Mlle.....

N° allocataire

Ne souhaite pas participer à l'enquête sur la résidence alternée.

Date

Signature

Enquête quantitative sur la résidence alternée des enfants de parents séparés

Trame générale du questionnaire téléphonique administré aux parents

Profil de la personnes interrogée :

- Age
- Sexe
- Lieu de résidence

Enfants concernés par la résidence alternée :

- Nombre d'enfants des ex-conjoints
- Nombre d'enfants concernés actuellement par la résidence alternée
- Age des enfants aujourd'hui

Situation familiale

- **Données relatives au couple avant la séparation**

- Situation antérieure : concubinage, mariage, Pacs...
- Ancienneté du couple jusqu'à la séparation
- Type de séparation : fin du concubinage, divorce pour consentement mutuel, divorce pour faute...

- **Données actuelles relatives à la personne interrogée :**

- Situation familiale : célibataire, mariée, concubinage, pacsé.
- Nouveaux enfants après la séparation : nombre, âge...
- Enfants du nouveau conjoint présents au domicile
- Nombre total d'enfants au domicile et leur âge

Situation socio-économique et professionnelle

- Situation professionnelle : actif / chômeur/ étudiant / retraité / au foyer ...
- Statut d'emploi : CDI, CDD, interim, indépendant, plein temps, temps partiel...
- Catégorie socioprofessionnelle : agriculteur, artisan, cadre, profession libérale, profession intermédiaire...

- Niveau de revenu imposable actuel de la personne interrogée (par tranche)
- Sources des revenus : salaires, indemnités chômage, minima sociaux
- Niveau de revenu imposable du couple au moment de la séparation (par tranche)

- En cas de recomposition familiale : niveau global de revenus du nouveau ménage (personne interrogée + nouveau conjoint)

Organisation temporelle de la résidence alternée

- Année de mise en place de la résidence alternée
- Ages respectifs des enfants au commencement de la résidence alternée

- **Modalités du choix et organisation initiale**

- Modalités du choix de la résidence alternée : choix amiable / choix validé par décision de justice
- Recours ou non à l'aide d'un tiers : médiation familiale, association, conseiller conjugal...
- Importance du rôle du tiers dans les choix effectués
- Rythme d'alternance choisi au départ dans la vie quotidienne (semaine, quinzaine, mois...)
- Rythme d'alternance choisi au départ pour les congés
- Facteurs étant intervenu dans le choix du rythme d'alternance : âge de l'enfant, contraintes professionnelles...
- Décision du rythme de l'alternance : plutôt la mère, plutôt le père, plutôt les deux

- Evolution de l'organisation de la résidence alternée

- Abandon de la résidence alternée : après combien de temps ?
- Motifs : problèmes liés aux enfants, contraintes professionnelles des parents, contraintes matérielles, conflits entre parents...
- Origine de la décision : plutôt la mère, le père, les deux
- Changements ou non du rythme de l'alternance pour la vie quotidienne / les congés
- Dates du changement de rythme
- Raisons du changement : demande des enfants, facteurs liés à la scolarisation, contraintes professionnelles...
- Origine de la décision : plutôt la mère, le père, les deux

Organisation pratique de la résidence alternée

- Données relatives au logement

- Type de logement : appartement ou maison individuelle / location ou propriété / si location : parc privé ou logement social
- Nombre de pièces du logement
- Organisation du logement pour accueillir les enfants : chambre individuelle, chambre partagée, espace aménagé...
- Montant du loyer ou des frais liés au logement (traites + charges)
- Aide au logement
- Distance entre le logement de la personne interrogée et celui de l'ex-conjoint (km)
- Accessibilité du logement de l'ex-conjoint : facile, moyennement facile, difficile...

- Prise de décision et partage des frais pour la résidence alternée

- Origine des décisions relatives à la santé, aux loisirs, à la scolarisation des enfants... : plutôt la mère, le père, les deux.
- Prise en charge des frais liés à la santé, aux loisirs, à la scolarisation des enfants... : plutôt la mère, le père, les deux.
- Rattachement fiscal des enfants : au père, à la mère, aux deux parents.
- Transferts financiers entre ex-conjoints : montants et postes
- Prestations de la CAF (PAJE, allocations familiales, allocation rentrée scolaire, API...) versées à la personne interrogée et à son ex-conjoint
- Raison de la demande de partage des allocations familiales

- Souhait d'un partage des prestations familiales (autres que les allocations) ?
- Autres transferts financiers : aide de la famille...
- Evolution du partage des frais et de la prise de décision dans le temps, et motifs.

Données relatives à la situation actuelle de l'ex-conjoint

- Situation familiale de l'ex-conjoint : célibataire, marié, concubinage, pacsé.
- Nouveaux enfants après la séparation : nombre, âge...
- Nombre total d'enfants au domicile de l'ex-conjoint et leur âge
- Situation professionnelle de l'ex-conjoint : actif / chômeur/ étudiant / retraité / au foyer ...
- Statut d'emploi : CDI, CDD, interim, indépendant, plein temps, temps partiel...
- Catégorie socioprofessionnelle : agriculteur, artisan, cadre, profession libérale, profession intermédiaire...
- Type de logement de l'ex-conjoint : appartement / maison individuelle, location / propriété, logement social / parc privé
- Modalités d'accueil des enfants chez l'ex-conjoint : chambre individuelle, chambre partagée, espace aménagé...

Appréciation des contraintes liées à la résidence alternée

- Principales difficultés rencontrées : difficultés financières, problèmes liés au logement ou au transport, problèmes relationnels avec l'ex-conjoint, difficultés pour les enfants...
- Points d'amélioration souhaités pour exercer la garde alternée dans de meilleures conditions : logement, transports, partage des dépenses liées aux enfants, partage des responsabilités liées aux enfants, ...